

Département de Saône-et-Loire

Commune de TRAMAYES

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Pièce n°2



Vu pour être annexé à notre délibération en date de ce jour LE MAIRE,	Vu pour être annexé à notre arrêté en date de ce jour LE PREFET,	Pour copie conforme

SOMMAIRE

PREAMBULE	4
I. LES OBJECTIFS COMMUNAUX	5
II. QUATRE ORIENTATIONS GENERALES POUR REpondre AUX BESOINS	6
1. Urbanisation et développement maîtrisés de la commune	6
2. Pérenniser les activités économiques et les services	9
3. Préserver le cadre de vie et l'activité agricole, développer le tourisme vert	10
4. Protéger l'environnement et le patrimoine	12

Vue aérienne sur le site de la mère Boitier (Source : Mairie)



PREAMBULE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est une pièce maîtresse du dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU); en effet, il expose le projet d'urbanisme de la commune.

Sur la base d'objectifs de développement, il définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement concernant l'organisation générale du territoire communale.

La loi SRU fait du développement durable un des enjeux fondamentaux des documents de planification. Elle définit, dans l'article L.121-1 du Code de l'Urbanisme, les grands principes que doit respecter le PLU et donc le PADD :

- ***L'équilibre***
- ***La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale***
- ***Une utilisation économe et équilibrée des espaces***

Tramayes apparaît comme une commune fortement attractive (à l'échelle du canton) de part les nombreux équipements, commerces et services qu'elle accueille et le cadre de vie de grande qualité qu'elle offre. La commune a su tirer avantage de sa localisation géographique, à proximité du bassin d'emplois et de vie de Mâcon, qui lui a permis de maintenir un dynamisme socio-économique tout en conservant son caractère de bourg rural.

De part ces avantages, Tramayes attire fortement les candidats à la construction et à la location. L'enjeu phare pour la commune de Tramayes est donc de trouver un équilibre entre développement et ruralité.

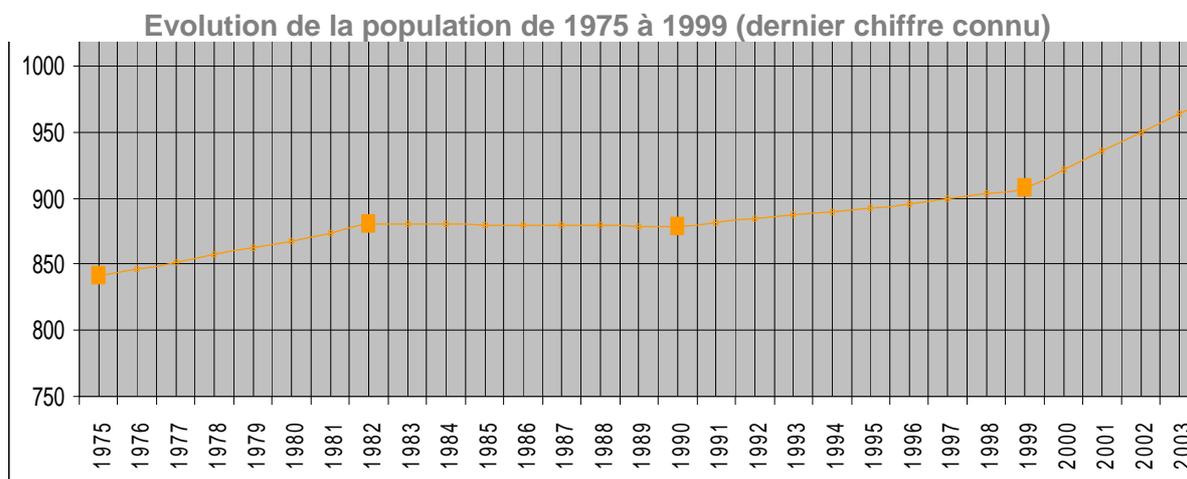
La commune définit donc son développement comme celui :

- **d'un village « durable »**, respectueux de son environnement, soucieux de protéger son milieu naturel et capable de gérer d'une façon économe son patrimoine et ses ressources.
- **d'un village « ouvert »**, prêt à accueillir de nouveaux habitants et activités dans un souci de mixité sociale et urbaine.
- **d'un village « solidaire »**, soucieux d'offrir des équipements de qualité répondant aux besoins des habitants de Tramayes et des communes avoisinantes.

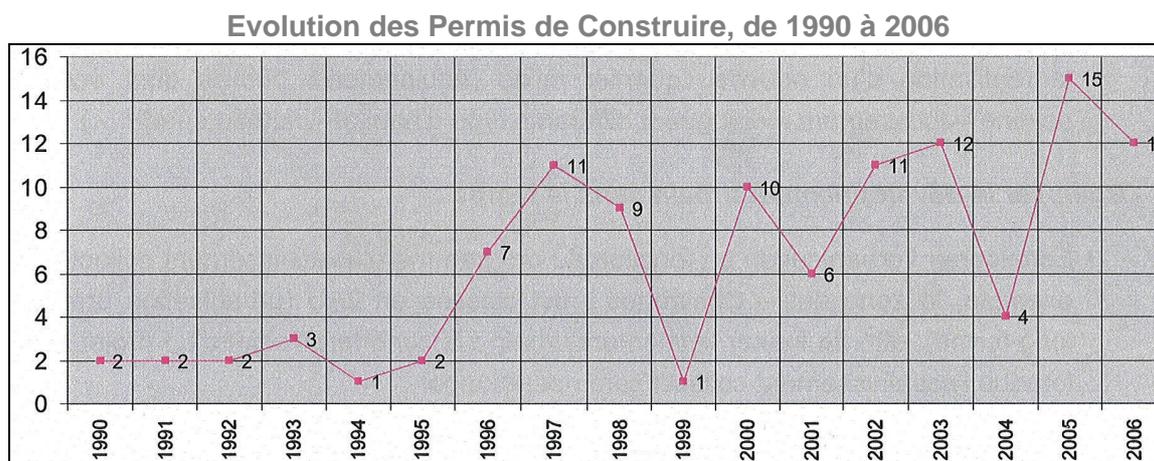
Ces trois principes, qui constituent le fondement du PADD de la commune de Tramayes, sont indissociables et d'importance égale ; ainsi, il n'existe aucune hiérarchisation entre eux mais plutôt une certaine synergie.

OBJECTIFS COMMUNAUX

Afin de poursuivre son dynamisme, la commune de Tramayes souhaite maintenir sa croissance démographique et assurer une augmentation de population de l'ordre de 1 à 2% par an.



Source : RGP 1999 et Alkhos



Source : données communales

	1990-1994	1995-1999	2000-2004	2005-2006	1990-2006
Moyenne annuelle du nombre de permis de construire pour la construction de logements sur Tramayes	2	6	8,6	14	6,5

Il s'agit donc de voir s'implanter une dizaine de nouveaux logements par an pour atteindre cet objectif de croissance sur les 10 à 15 prochaines années.

Pour répondre aux différents besoins en terme d'habitat, les logements seront répartis entre :

- maisons individuelles ou groupées
- logements collectifs
- accession à la propriété ou au locatif
- construction neuve ou réhabilitation

Les besoins en surface constructible pour l'habitat et pour les 10 à 15 ans à venir, correspondant à une centaine de nouveaux logements, sont estimés à environ 10 hectares.

QUATRE ORIENTATIONS GENERALES

Afin d'affirmer cette volonté de conduire son développement futur autour de ces principes, la commune de Tramayes souhaite articuler plus particulièrement son projet autour des grandes orientations suivantes.

1. URBANISATION ET DEVELOPPEMENT MAITRISES DE LA COMMUNE

Proposer des formes d'habitat diversifiées, économes de la ressource foncière :

- Encourager la production d'une offre de logements équilibrée et diversifiée pour favoriser à la fois la mixité sociale et la diversité des paysages urbains.
- Mobiliser des opportunités dans le parc ancien afin de réutiliser l'habitat existant et les volumes vacants pouvant être transformés en logements, en particulier dans le cadre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (2005 – 2008).
- Organiser le secteur "Les Écorces" en le rattachant au reste de la commune, avec la réalisation d'un nouveau quartier mixte (équipements publics dont école et cantine – lotissement mélangeant différents type d'habitat– plateau sportif ...).

Organiser le développement urbain dans le temps :

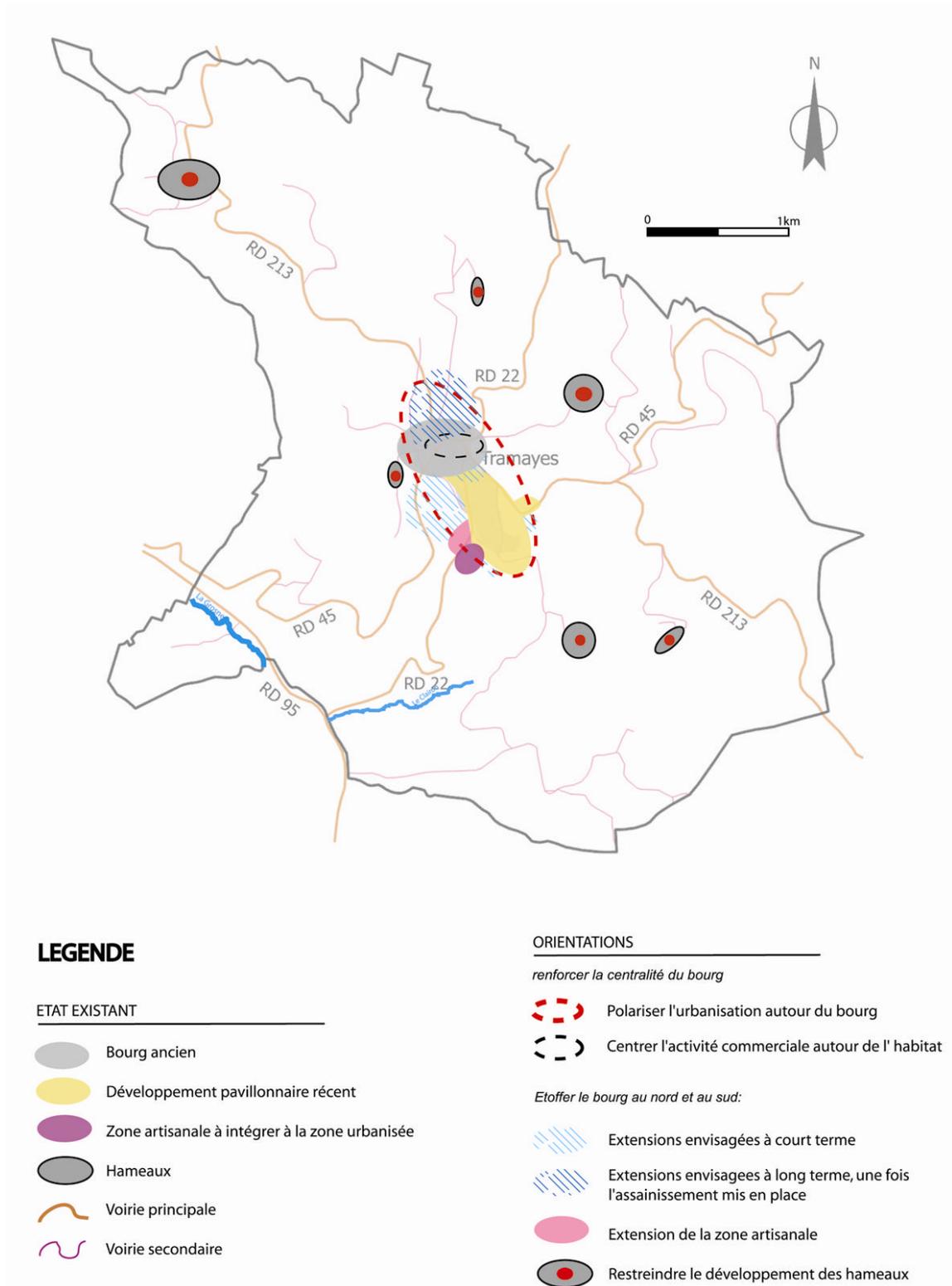
- Échelonner l'urbanisation en fonction du programme d'assainissement collectif. Par exemple, la zone des « Chevrottes » est classée en 2AU (urbanisation prévue à long terme) afin de freiner l'étalement urbain ; la zone fera l'objet d'un projet global lorsque l'assainissement collectif sera opérationnel.
- Polariser l'urbanisation sur certains sites : densifier et restructurer selon les potentialités de développement,
- Définir des orientations d'aménagement sur les zones à urbaniser, afin d'organiser et simuler l'aménagement des nouvelles constructions.

Renforcer la centralité du bourg

- Équilibrer l'extension du bourg en créant de nouvelles zones d'habitat au nord.
- Permettre de centrer l'activité commerciale par rapport à l'habitat dans l'aménagement des zones à urbaniser au nord du bourg, tout en limitant la distance commerce – habitat afin de favoriser les déplacements à pieds ou à vélo.

- Conserver une très faible densité résidentielle dans les hameaux afin d'établir une transition paysagère douce avec les vallons et terrains agricoles.

Urbanisation et développement maîtrisés de la commune



Mettre en place de nouvelles logiques de déplacements

- Mettre en place une politique de déplacements afin de les faciliter et de les sécuriser, en hiérarchisant les voies et en prévoyant des emplacements réservés pour les emprises des voies futures ou à recalibrer.
- Améliorer l'offre en stationnement.
- Développer les modes de déplacements doux, avec la réalisation de nouveaux cheminements piétons pour améliorer les liaisons inter quartiers, l'accessibilité du centre bourg et l'accès aux différents équipements. Par exemple, la charrière des écorces sera transformée en chemin piétonnier avec la possibilité de jonction à pied et à vélo avec le centre bourg.

2. PERENNISATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES ET DES SERVICES

La commune de Tramayes est forte d'une activité commerciale et artisanale ancestrale. Le PLU doit permettre le développement de ces secteurs tout en conservant et en garantissant son offre en services.

Maintenir le dynamisme économique :

- Conforter et développer la zone artisanale dans le secteur "des Ecorces" et "des Terreaux".
- Maintenir un tissu commercial attractif sur le centre bourg.

Diversifier l'offre en services et promouvoir le dynamisme associatif :

La commune souhaite maintenir, voire développer son offre en services à la population. Cette volonté se retrouve à travers plusieurs projets :

- L'implantation récente d'une agence locale de La Poste
- Le développement des services de la santé avec une clinique vétérinaire récente, un projet de maison médicale en cours avec l'hôpital Corsin. Ce dernier doit permettre de regrouper un cabinet de médecins, un cabinet infirmier, un kinésithérapeute, l'ADMR, le service de soin infirmier à domicile, les permanences sociales. De plus il doit inclure un Relais Services Publics, c'est-à-dire un lieu d'accueil permettant au public d'entrer en contact par visio conférence avec les institutions du genre CRAM, ASSEDIC, Préfecture
- Le renfort du pôle sportif avec la réhabilitation et l'extension du plateau sportif.
- La création d'équipements socio-culturels, avec par exemple le projet d'une maison des associations dans les locaux de l'actuelle école maternelle.
- Mise à disposition de lieux d'actions culturelles pour le maintien des activités festives : pérennisation des manifestations telles que marchés gourmands, foire de la Sainte Catherine, brocante, marché de Noël, fête patronale, développement du fleurissement et de l'embellissement du bourg en lien avec les associations, réalisation d'expositions en lien avec l'Office de Tourisme, programmation de spectacles de qualité sur la commune

3. PRESERVATION DU CADRE DE VIE ET DE L'ACTIVITE AGRICOLE – DEVELOPPEMENT DU TOURISME VERT

Protéger les milieux, les espaces fragiles et les paysages

Afin de conserver son caractère particulier, Tramayes souhaite préserver certains espaces tels que les coulées vertes, les boisements, la trame bocagère et les hameaux.

Pour cela la commune entend :

- Préserver les qualités paysagères et écologiques des vallées du Valousin et de la Grosne orientale qui constituent des coulées vertes remarquables et composent le cadre naturel de Tramayes.
- Protéger les principaux massifs boisés par leur classement en E.B.C. (Espace Boisé Classé).
- Protéger les zones naturelles, en limitant très fortement les extensions urbaines autour des hameaux ainsi que l'urbanisation linéaire gaspilleuse d'espace.

Permettre le maintien d'une activité agricole dynamique.

- Conforter la vocation agricole qui s'inscrit dans la trame verte de la commune en maintenant les terres agricoles et en les protégeant contre les pressions foncières, en favorisant la cohérence des zones d'exploitation agricoles

Développer l'offre en tourisme « vert » et « rural »

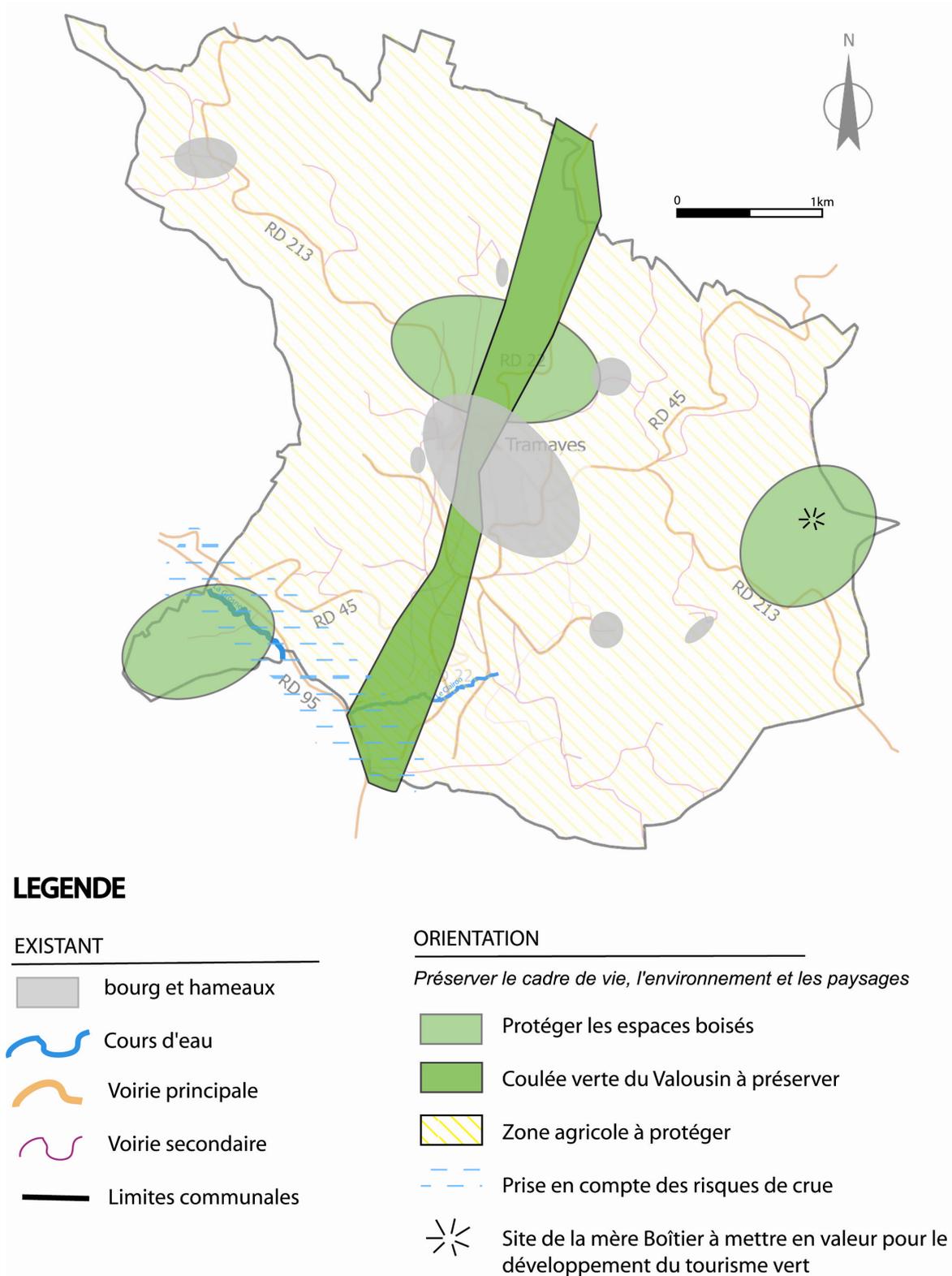
Notamment en valorisant le potentiel touristique,

- en palliant au manque en structures d'accueil. C'est pourquoi la commune, dans le cadre d'un aménagement global, envisage de créer un gîte de groupe sur les lieux actuels de l'école primaire.
- Respecter la valeur paysagère du site de la "Mère BOITIER", point culminant local, (classé au titre des sites et Monuments Naturels) tout en faisant de ce site, intégré dans les sites remarquables de la Bourgogne, un lieu de tourisme.
- De plus les liens avec les communes voisines seront à renforcer afin de favoriser les circuits de promenade tels que les jonctions avec le réseau de la voie verte.

Tenir compte des risques naturels

Le risque principal concerne les risques d'inondation de la rivière "Grosne" dans la partie sud-ouest de la commune. Pour se prémunir contre ce risque, la commune de Tramayes souhaite limiter les constructions dans cette zone.

Préservation du cadre de vie et de l'activité agricole



4. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PATRIMOINE

Veiller à l'insertion des projets dans l'environnement

La commune de Tramayes dispose d'un patrimoine environnemental et architectural riche et important, qu'elle entend promouvoir.

Pour cela, elle souhaite :

- Promouvoir une urbanisation et une architecture de qualité à travers la détermination de dispositions réglementaires adaptées aux différents contextes ;
- Respecter et valoriser la dimension patrimoniale de la commune, notamment au bourg, en révélant ses qualités architecturales et patrimoniales ; en mettant en valeur les équipements et espaces publics. Une Charte de couleur des façades a été mise en place dans ce sens par la commune ;
- Respecter les caractéristiques morphologiques des hameaux ;
- Préserver la dimension paysagère des entrées nord et sud de la commune :
Ainsi, le secteur de la Chevrotte marquant l'entrée nord du bourg fera l'objet de prescriptions particulières d'aménagement en accord avec le SDAP afin de retrouver dans les dispositions d'urbanisations les caractéristiques similaires au bourg ancien, à savoir :
 - Une organisation assez dense,
 - Un front bâti de part et d'autre d'une rue,
 - Une voirie traversante reliant les voies existantes.

Affirmer la volonté de la commune en matière de développement durable

Afin de faire prendre conscience à ses habitants de l'importance de la préservation de l'environnement, la commune de Tramayes a décidé de montrer clairement l'exemple à travers des projets d'envergure :

- Avec la création d'une chaufferie bois de 1,2 Mw, la municipalité a clairement montré sa volonté de s'inscrire dans la limitation au recours à des énergies fossiles ; dans la zone des Écorces, les nouvelles constructions seront obligatoirement raccordées au système ;
- L'aménagement de la zone des Écorces s'inscrit dans une démarche de développement durable ; parmi les objectifs figurent la maîtrise de l'espace affecté à l'automobile, la réduction des émissions de CO₂, la réduction des surfaces imperméables, la récupération des eaux pluviales, le contrôle énergétique sur l'ensemble de la zone ;
- Dans le projet de PLU, il sera favorisé les constructions faisant appel à des techniques d'isolation performantes.

- Tous matériaux ou techniques innovantes découlant de la mise en œuvre d'une démarche relevant de la haute qualité environnementale ou de l'utilisation d'énergies renouvelables seront autorisés.
- Des plantations seront imposées, les plantations existantes seront protégées, la nature des plantations sera définie.
- Le raccordement aux réseaux sera imposé notamment au système d'assainissement collectif lorsqu'il existe, ainsi que la limitation du rejet des eaux pluviales dans les réseaux

Schéma de synthèse du bourg

LEGENDE

ETAT EXISTANT

-  Zone urbaine dense du bourg
-  Développement pavillonnaire récent
-  Regroupement des équipements

ORIENTATIONS

Déplacements doux

-  Cheminements piétons qui relient les quartiers au bourg
-  Parkings
-  Zones naturelles

Etoffer le bourg au nord et au sud:

-  Extensions envisagées à court terme
-  Extensions envisagées à long terme, une fois l'assainissement mis en place
-  Extension de la zone artisanale

Equipements et bâtiments publics

- 1 - Eglise
- 2 - Ecole élémentaire (futur gîte)
- 3 - Bibliothèque
- 4 - Poste / office de tourisme
- 5 - Château
- 6 - Hôpital
- 7 - Salle de sports
- 8 - Pôle sportif
- 9 - Mairie
- 10 - Ecole maternelle (projet de salle des associations)
- 11 - Pôle scolaire
- 12 - Salle des fêtes
- 13 - Chaudière à bois

